

# Programme des examens finaux du diplôme pédagogique Willems® en éducation musicale

## I. Examen écrit de musicalité

### Sensorialité

test audiométrique au 200<sup>e</sup> de ton  
intervalles harmoniques  
accords de 3 sons et renversements  
accords de 4 sons (7 espèces) et renversements

Tonalités, mesures et tempi : reconnaître la mesure, la tonalité (le la étant donné à la fin) et indiquer le tempo de 6 improvisations préalablement enregistrées. Mesures à 2, 3, 4 et 5 temps binaires ou ternaires, mesure 3/8, mesures à temps inégaux. 24 tonalités majeures et mineures. Tempi : largo, adagio, andante, moderato, allegro, presto.

Dictées de 8 motifs : rythmique en mesure ternaire, mélodique en clé de fa, harmonique en clé de sol.

Inventions écrites : mélodique, avec modulation(s) ; le candidat pourra choisir son motif de départ parmi 3 motifs donnés.

## II. Examen écrit de pédagogie

Le candidat doit développer 2 sujets, sans l'aide de résumé, ni plan de dissertation ni note ni schéma : l'un, tiré au sort parmi la liste des 6 thèmes imposés, l'autre choisi par le candidat parmi les autres thèmes de la liste augmentée de quelques thèmes optionnels :

### Liste des 6 thèmes imposés :

- L'oreille musicale et son triple aspect sensoriel, affectif et mental
- Le sens rythmique et métrique
- La voix, le chant, les chansons, la mélodie et la gamme
- La participation active des enfants (invention et improvisation)
- Les bases psychologiques de l'éducation musicale
- L'éducation musicale Willems® part de la vie globale et, à travers l'analyse, conduit à la synthèse consciente : présenter la progression des 4 degrés avec le développement interne de quelques uns de leurs principes pédagogiques

### Liste des 3 thèmes optionnels :

- L'improvisation musicale et instrumentale
- L'importance du mouvement corporel dans l'éducation musicale et instrumentale
- Eléments de thérapie musicale

3 heures de rédaction par sujet sont proposées au candidat.

### III. Examen oral individuel de musicalité

Durée totale : une heure, répartie en trois passages devant le jury :

#### I-

Chaque année, il est tiré au sort 5 tonalités : 2 tonalités majeures et 3 tonalités mineures. Les 3 épreuves concernées par ces 5 tonalités sont : harmonisation de la gamme, lecture à vue chantée *prima vista* en battant la mesure, improvisation solfagée avec modulation sur un début donné. Ces tonalités sont communiquées aux candidats par avance.

Harmonisation d'une gamme tirée par le candidat, à 2,3 et 4 voix (version simplifiée pour les non-pianistes), de mémoire. Une autre gamme du mode opposé est choisie par le candidat.

Lecture à vue *prima vista* solfagée en battant la mesure.

Improvisation solfagée avec modulation sur un début donné oralement au candidat.

Lecture préparée : le candidat chante la transposition d'une mélodie de Jacques Chapis dont il a préparé une interprétation personnelle.

#### II.

Chansons : le candidat présente au jury une liste de 10 chansons harmonisées (2 versions pour chacune) comprenant au moins 5 chansons d'intervalle ou d'accord. Il chante de mémoire, en s'accompagnant et transpose 2 de ces chansons, choisies par le jury dans sa liste

Harmonisation de 2 motifs rythmiques (donnés oralement par le jury) à l'aide de cadences librement choisies par le candidat.

Harmonisation au piano d'une mélodie simple à réaliser à 3 voix après une préparation de 15' (sans piano) ;

#### III.

Contrôle instrumental : le candidat interprète une œuvre d'environ 5 minutes ; il peut lui être demandé de développer les éléments rythmiques mélodiques ou harmoniques de l'œuvre présentée ainsi que les modalités de son travail personnel

## IV. Examen oral individuel de pédagogie

Réaliser un enregistrement vidéo d'une leçon d'éducation musicale d'un autre degré que le premier degré, réalisée avec ses propres élèves et sur le lieu habituel de ses cours.

Entretien pédagogique avec le jury pouvant porter sur les dissertations, la leçon pratique présentée, mais aussi le contrôle instrumental.

### **DOSSIER à présenter au jury lors de l'examen oral (2 exemplaires minimum)**

Il contiendra :

- les harmonisations des 5 gammes manuscrites à 2, 3 et 4 voix ;
- la photocopie des 15 mélodies préparées portant l'articulation choisie par le candidat et les 19 transpositions manuscrites déterminées à l'avance ;
- **Chansons** : la liste générale des 10 chansons avec leurs applications pédagogiques et l'indication des transpositions préparées puis les harmonisations (2 par chanson) manuscrites dont une avec le texte complet des paroles ;
- les 2 cadences retenues pour l'harmonisation des motifs rythmiques ;
- la partition (une photocopie) de l'œuvre instrumentale présentée ;
- Le questionnaire actualisé des activités pédagogiques dûment complété.

*dernière mise à jour : Septembre 2024*